

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE D'ANIMATION ARC-EN-CIEL INC.		Date d'inspection Le 15 juin 2026	
Nom de l'établissement Centre de la Petite enfance Acamie		Numéro de permis 2003892	
Adresse 295 boulevard St-Pierre W Caraquet NB E1W 1B7		Numéro de téléphone (506) 727-6737	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 48	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	22 juin 2026	
Commentaires: Un membre du conseil d'administration n'a pas de vérification de casier judiciaire à son dossier. Il est recommandé à la garderie d'obtenir ce document dans un délai raisonnable. La lacune sera corrigée dès la réception de la vérification du casier judiciaire.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : a) le parent ou le tuteur le lui a fourni.	46(1)(a)	15 juin 2026	15 juin 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Observation</p> <p>Groupe de nourrissons : chanson-comptine et activité dirigée « création de nuages avec les mains ».</p> <p>Groupe des 2-3 ans : jeux libres et activité artistique consistant à peindre un cornet de crème glacée à l'aide de morceaux de coton (Watts), en utilisant les doigts ou des pinces.</p> <p>Groupe des 4-5 ans : poursuite du projet sur les abeilles, avec la construction d'une ruche.</p> <p>Routine quotidienne respectée : collation/dîner, séances de toilette et lavage des mains, période de sieste.</p> <p>Aire de jeu extérieur</p> <p>Les sorties extérieures n'ont pas eu lieu aujourd'hui en raison de la pluie. De plus, le parc de jeux extérieur est actuellement en rénovation (installation d'une nouvelle clôture et agrandissement de l'espace). Une inspection sera effectuée dès la fin des travaux, prévue sous peu.</p> <p>Médicaments</p>

Commentaires généraux

Un rappel a été fait à la directrice et à l'administratrice concernant l'administration des médicaments. Seul le Tylenol peut être fourni par le service de garde. Tout autre médicament doit être apporté par les parents et accompagné d'une autorisation appropriée.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 juin 2026

Date

original signé par
Sacha Paulin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"